

**Avis d'appel public à la concurrence**

Cet avis fait office de Règlement de Consultation, d'acte d'engagement et de cahier des charges

**Objet du marché :**

**ETUDE DE FAISABILITÉ  
POUR LA CIRCULATION DE CONVOIS EXCEPTIONNELS  
SUR UN OUVRAGE D'ART**

**I – Pouvoir Adjudicateur et contractant :**

Ville de La Roche-sur-Yon  
Place Napoléon- BP 829  
85000 La Roche-sur-Yon

Site internet : <http://www.larochesuryon.fr>

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Le contractant :

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

.....

.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....

.....

.....

Adresse électronique : .....

Téléphone : .....

Télécopie : .....

SIRET : .....

APE : .....

Numéro de TVA intracommunautaire : .....

Organisme bancaire : **Joindre un RIB**

Code banque : ..... Code guichet : ..... N° de compte : .....

Clé RIB : .....

IBAN : .....

BIC : .....

## II – PROCEDURE DE PASSATION

Procédure adaptée – article 42-2 de l’ordonnance n° 2015-899 du 23/07/15 et article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/16.

## III – Objet de la consultation :

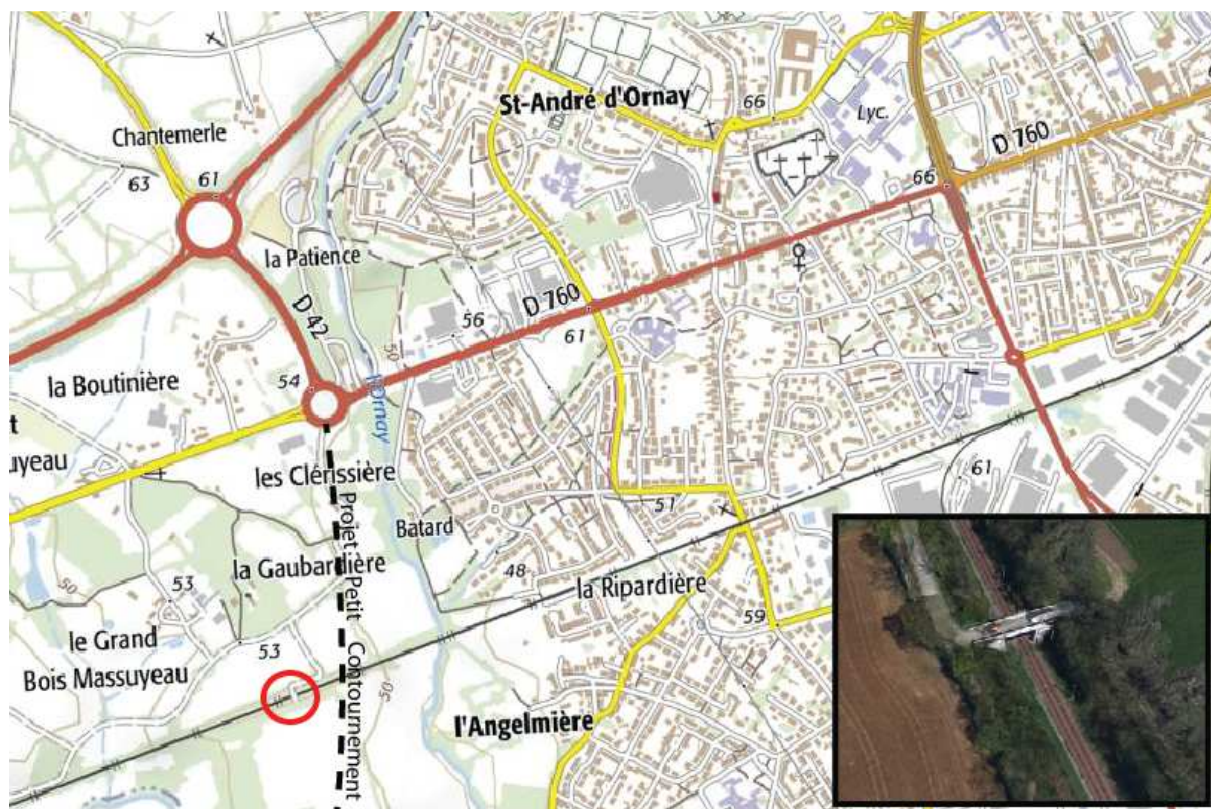
### DESCRIPTION SUCCINCTE :

La ville de La Roche-sur-Yon étudie la possibilité de supprimer la circulation des convois exceptionnels de grande hauteur au sein de sa zone agglomérée. Cette mesure s’inscrit dans une volonté de faciliter la circulation des marchandises en les reportant sur une infrastructure adaptée et dans le but de sécuriser les 8 000 habitants et 5 000 scolaires présents en bord d’itinéraire.

Afin de permettre le passage des convois de grande hauteur, la ville souhaite déterminer la faisabilité technique de leur circulation sur un ouvrage d’art situé en parallèle du futur contournement sud. L’objectif est d’aménager une voie de service pour leur permettre de franchir la voie SNCF via ce passage supérieur.

## IV – Périmètre d’intervention

La prestation porte sur l’ouvrage d’art enjambant la voie SNCF électrifiée « La Roche-sur-Yon/Les Sables d’Olonne » au niveau du lieu dit la Gaubardière sur la commune de la Roche-sur-Yon.



- **Galerie photo de l'ouvrage**



## **V – Nature des prestations**

### DETAILS DES MISSIONS A REALISER:

La prestation se décompose comme suit :

1) Diagnostic de l'ouvrage (2 mois à compter de la notification du marché)

- Relevé topographique de l'ouvrage d'art et élaboration d'un plan masse (plan 1/200<sup>e</sup>), des coupes transversales (plan 1/75<sup>e</sup>) et longitudinales (plan 1/75<sup>e</sup>).
- Diagnostic structure de l'ouvrage : relevé des fissures, corrosion, éclats, épaufrures, carbonatation, pourriture, déformations, altérations des matériaux, infiltrations, définition de la charge maximale supportable
- Détermination de la gravité et de l'évolution probable des désordres en fonction du risque qu'ils représentent et de l'état de vétusté des matériaux. Cartographie des désordres, chaque désordre est affecté suivant un indice en fonction de leur importance.
- Définition des travaux à entreprendre afin de garantir la pérennité de l'ouvrage (à court et moyen terme)
- Réalisation de deux inspections destructives afin de compléter les éléments visuels et garantir les données sur la charge maximale supportable

-> Réalisation d'un rapport de diagnostic incluant l'ensemble des éléments

2) Proposition d'aménagement de l'ouvrage afin de permettre la circulation de convois exceptionnels : longueur 40m, largeur 9m, poids 120 tonnes (1 mois à compter de la validation du diagnostic)

- Selon le diagnostic établi de l'ouvrage, propositions de 2 solutions (minimum) d'aménagement permettant le passage des convois exceptionnels. Chaque solution comprendra un plan masse (1/200<sup>e</sup>), une estimation sommaire, une coupe transversale (1/75<sup>e</sup>) et une coupe longitudinale (1/75<sup>e</sup>).

-> Réalisation d'un rapport des propositions et d'une présentation PPT.

### PLANNING D'ETUDE:

La mission s'effectuera sur une période de 3 mois. Trois réunions jalonneront l'étude :

- Démarrage : visite sur site et définition des attentes de la mission (1 réunion)
- Echanges sur les propositions du bureau d'étude (1 réunion)
- Rendu définitif (1 réunion)

Les principes d'aménagement et propositions seront transmis au maître d'ouvrage au terme de la mission en format papier (1 exemplaire) et sous format informatisé (PDF, DWG,...).

### DELAIS D'EXECUTION:

Le délai d'exécution est de 3 mois à compter de la notification du marché au titulaire (Envisagée fin février 2019).

Le délai indiqué dans ce planning inclut les délais de validation par le maître d'ouvrage des différents éléments rendus.

Par dérogation à l'article 26.5 du CCAG PI, le pouvoir adjudicateur n'a pas à aviser le titulaire des jours et heures de la vérification des documents remis pour acceptation.

## **VI – Pièces contractuelles**

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG PI, les pièces contractuelles du marché sont, par ordre de priorité décroissante, les suivantes :

- le présent avis faisant office d'acte d'engagement et de cahier des charges
- le cahier des clauses administratives générales (CCAG) des marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG PI) approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009.
- l'offre technique et financière du titulaire.

## **VII – Montant de l'offre**

### ***Phase 1 – Diagnostic de l'ouvrage :***

Montant Hors taxe (en chiffres) : .....

Montant HT(en lettres) : .....

### ***Phase 2 – Proposition d'aménagement :***

Montant Hors taxe (en chiffres) : .....

Montant HT(en lettres) : .....

### ***Total :***

Montant Hors taxe (en chiffres) : .....

Montant HT(en lettres) : .....

Montant TVA au taux de 20,00 %

Montant TTC (en chiffres) : .....

## **VIII - Prix - modalités de paiement - Echancier**

Le marché est conclu à prix forfaitaire. Les prix sont fermes.

Le titulaire enverra une facture à l'issue de la phase 1 puis une à l'issue de la phase 2. Cette 2<sup>ème</sup> facture correspondra au solde du marché.

Le paiement est effectué par mandat administratif (virement bancaire).

Le délai global de paiement est de 30 jours.

Le point de départ du délai global de paiement est la date de réception par le pouvoir adjudicateur de la demande de paiement.

- Phase 1 – Diagnostic de l'ouvrage : A la réception du rapport de diagnostic
- Phase 2 – Proposition d'aménagement : A la réception du rapport complet et de la présentation des propositions d'aménagement de l'ouvrage d'art.

Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif aux retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points.

Le montant d'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à 40 euros sera également applicable conformément à la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 et à son décret d'application.

### **Transmission des demandes de paiements :**

Conformément au décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique, certains opérateurs économiques devront utiliser le portail sécurisé Chorus Pro de l'État pour envoyer leurs factures via l'url : <https://chorus-pro.gouv.fr>.

Cette dématérialisation est progressivement obligatoire pour toutes les factures adressées à une personne publique à compter du 1er janvier 2017 dans le respect du calendrier suivant :

- 1er janvier 2017 : Grandes entreprises et les personnes publiques,
- 1er janvier 2018 : Entreprises de taille intermédiaire,
- 1er janvier 2019 : PME,
- 1er janvier 2020 : Micro entreprises.

Pour les opérateurs économiques non concernés par le dispositif précédent, les demandes de paiement devront être adressées à l'adresse suivante :

*Ville de La Roche-sur-Yon*

*Direction des Finances*

*1, place Napoléon*

*BP 829*

*85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX*

### **IX - Pénalités**

Par dérogation à l'article 14.3 du CCAG PI, le titulaire n'est pas exonéré des pénalités dont le montant total est inférieur à 1 000 euros HT pour l'ensemble du marché.

Par dérogation à l'article 26.4 du CCAG PI, le titulaire n'a pas à aviser le pouvoir adjudicateur de la date à partir de laquelle les documents lui seront présentés.

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG PI, les modalités d'application des pénalités de retard sont les suivantes :

#### **Pénalités pour retard dans les interventions et délais d'exécution :**

Par dérogation à l'article 14 du CCAG Prestations Intellectuelles, il sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité de retard de 50 € par jour calendaire de retard. Le terme « interventions » intègre l'absence (non justifiée) aux réunions.

#### **Pénalités pour retard dans la remise des documents :**

Par dérogation à l'article 14 du CCAG Prestations intellectuelles, il sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité de retard de 50 € par jour calendaire de retard dans la remise des documents.

## **X – Pièces à produire par les candidats :**

- DC1 (lettre de candidature) et DC2, ou formulaire candidature joint (équivalence)
- Extrait K-Bis, ou équivalent
- Attestations fiscales et sociales
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Le certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (AGEFIP) le cas échéant
- La liste nominative des travailleurs étrangers (ou attestation de non emploi de travailleurs étrangers)
- Le présent document daté et signé
- Dossier de présentation des moyens humains et matériels
- Liste de référence pour des prestations similaires
- Un devis avec le descriptif de la méthodologie et des moyens mis en œuvre pour l'exécution de la prestation.
- Planning d'intervention

## **XI – Modalité de réception des offres :**

Les offres devront être transmises avant **le vendredi 22 février 2019 - 12h30.**

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie dématérialisée uniquement à cette adresse : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

## **XII- Durée de validité des offres :**

90 jours à compter de la date limite de remise des offres

## **XIII - Critères d'attribution :**

- 1) Prix : 60 %
- 2) Valeur Technique : 40 %
  - Méthodologie de réalisation des prestations : 60%
  - Moyens humains et techniques : 40 %

Une négociation pourra être engagée avec les 3 candidats les mieux classés.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

## **XIV – Renseignements complémentaires :**

Les demandes de renseignement devront être adressées par écrit, au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres, **exclusivement** via la plate-forme <https://www.marches-securises.fr>

Contact :

*Laëtitia MAGNIANT – Service Marchés Publics – [laetitia.magniant@larochesuryon.fr](mailto:laetitia.magniant@larochesuryon.fr)  
02-51-47-48-86*

**XV - Signature du candidat**

Il est rappelé au candidat que la signature du présent document vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original,

A : .....

Le .....

Nom, prénom, qualité du signataire : .....

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

Signature :

**XVI - Acceptation de l'offre**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A La Roche-sur-Yon, le .....

Le représentant du pouvoir adjudicateur,